

# GRENOBLE ET SA RÉGION

**GRENOBLE** | Réforme de la justice  
**Les avocats grenoblois en grève**



La délégation grenobloise, mardi après-midi, lors de la manifestation parisienne. Photo DR

Une délégation d'une quinzaine d'avocats du barreau de Grenoble a pris le train pour Paris, mardi matin, afin de rejoindre leurs confrères venus de tous les barreaux de France pour manifester contre le projet de loi de réforme de la justice. Ceux restés à Grenoble avaient voté une grève totale des audiences. Toutes les affaires prévues ce mardi ont donc été renvoyées et la défense pénale d'urgence n'a pas été assurée.

« Si tout n'est pas à jeter dans ce projet de loi, il se caractérise tout de même par un recul évident dans différents domaines. Par exemple, si aucun lieu de justice ne doit être supprimé, les tribunaux d'instance seront amenés à disparaître. Or c'est la juridiction la plus proche du justiciable », explique M<sup>e</sup> Thibault Lorin, avocat grenoblois et membre du conseil de l'ordre du barreau de Grenoble. Il ajoute : « Cette réforme touche toutes les professions du droit. Les avocats, mais également les greffiers et les magistrats ». « Le projet évoque la numérisation des procédures. Évidemment que l'on ne peut aller contre cette évolution. À condition qu'elle s'accompagne d'un accès à internet pour tous. La numérisation ne doit pas se faire au détriment d'une gestion extrêmement humaine de la justice. Parce que la justice doit être rendue, mais elle doit également donner l'apparence d'être rendue », ajoute M<sup>e</sup> Lorin.

À Paris ce mardi, ils étaient 8 000, selon les organisateurs, à manifester. B.B.

**SAINT-MARTIN-D'HÈRES** | Accident  
**Un ouvrier fait une chute de cinq mètres**

Un ouvrier de 34 ans, qui travaillait en tant qu'intermédiaire sur le chantier de Lidl, situé rue des Glairons à Saint-Martin-d'Hères, s'est brièvement détaché alors qu'il se trouvait sur un bâtiment à cinq mètres de hauteur, pour enjambrer un garde-corps, ce mardi vers 13 heures. Il a alors

glissé sur le rebord gelé et a chuté, se blessant gravement à la face et à un poignet.

Secouru par les sapeurs-pompiers puis médicalisé par une équipe du Samu 38, il a été transporté au CHU Grenoble-Alpes. Son pronostic vital n'est pas engagé.

## FAITS DIVERS EXPRESS

**GRENOBLE**  
**L'automobiliste renverse un adolescent et prend la fuite**

→ Un adolescent âgé de 16 ans qui traversait l'avenue Rhin-et-Danube sur un passage protégé a été renversé par un automobiliste qui a pris la fuite, mardi vers 8 h 45. Le jeune homme, légèrement blessé, a été secouru par les sapeurs-pompiers et conduit au CHU Grenoble-Alpes tandis que les policiers grenoblois ouvraient une enquête pour tenter d'identifier le chauffard.

**SAINT-MAXIMIN**  
**Le corps retrouvé est bien celui de l'octogénaire disparue**

→ Le corps retrouvé lundi soir en amont du Breda, sur la commune de Saint-Maximin (nos éditions de mardi) est bien celui d'Arlette Vial-Pailler, l'octogénaire disparue depuis dimanche 6 janvier. Cette femme de 81 ans, souffrant de la maladie d'Alzheimer, a probablement péri à la suite d'une chute. Elle avait quitté sa maison et avait été recherchée pendant plusieurs jours par les gendarmes et par de nombreux volontaires.

**LES SEPT LAUX**  
**Un skieur se blesse sur les pistes**

→ Les secouristes de la CRS Alpes, du Samu et de la Sécurité civile ont prêté main-forte ce mardi aux pisteurs des Sept Laux pour un skieur de 55 ans victime d'une luxation d'épaule. Médicalisé, il a été héliporté à l'hôpital Sud.

**OMBLÈZE (VERCORS DRÔMOIS)**  
**Les secouristes isérois portent assistance à un randonneur gravement blessé**

→ Un homme de 37 ans a été secouru ce mardi en fin de matinée par la CRS Alpes, un médecin du Samu et un hélicoptère de la Sécurité civile basé à Huez après avoir fait une grave chute alors qu'il marchait sur le versant sud du col de la Bataille, au niveau de la commune d'Ombrière, dans le Vercors drômois. Le randonneur a glissé sur un sentier enneigé et est venu percuter des arbres de plein fouet, plusieurs dizaines de mètres en contrebas. Il a été médicalisé pour une fracture de crâne et de multiples fractures de côtes, avant d'être héliporté au CHU Grenoble-Alpes où il a été admis au service déchochage.

**ÉCHIROLLES** | Un an ferme requis à l'encontre d'un Isérois qui vendait du matériel informatique sur internet

## Suspecté d'avoir escroqué une centaine de personnes

« 459 euros », « 507 euros », « 770 euros », « 789 euros », « 1 563 euros »... Les sommes s'empilent sous la dictée de la présidente du tribunal correctionnel de Grenoble, qui met des noms en face des chiffres. Ceux de la centaine de personnes qui se disent victimes d'un homme. Un Échirollois de 39 ans prévenu d'escroquerie et de travail dissimulé mais qui, comme le souligne le représentant du ministère public, « brille par son absence ». Parce que si l'Échirollois a bien signé sa convocation en justice, il n'a pas fait le chemin jusqu'à la salle 5 du palais de justice de Grenoble où le code pénal offre au tribunal correctionnel la possibilité de le condamner à une peine allant jusqu'à cinq ans de prison.

Certains étaient venus de loin, pourtant, pour voir celui après lequel ils couraient depuis des mois. Depuis qu'ils s'étaient connectés au site [www.vendredvd.com](http://www.vendredvd.com) sur lequel ils avaient commandé des pièces d'ordinateur. Des cartes graphiques ou des cartes mères que certains n'ont jamais reçues et que d'autres ont reçues en mauvais état. « Des cartes mères pourries ! », résume une voix dans la salle.

En 2015, alertée par des clients mécontents, la direction départementale de la protection des po-



L'Échirollois de 39 ans ne s'est pas présenté à la barre du tribunal correctionnel de Grenoble devant lequel il était convoqué. Photo Le DL/archives J.-F.S.

pulations de l'Isère avait effectué un contrôle. Puis avait sommé le responsable du site de cesser tout encaissement de règlement avant la livraison du produit commandé. Une injonction restée sans effet. Tout comme les condamnations civiles.

Alors la DDPP avait signalé les faits au parquet de Grenoble et le responsable du site avait été placé en garde à vue fin 2016. L'Échirollois avait

alors expliqué aux policiers grenoblois commander ses pièces reconstruites sur des sites asiatiques. 57 plaignants étaient alors comptabilisés.

### ■ Jugement le 11 mars

Ils sont le double à s'être constitués parties civiles devant le tribunal correctionnel deux ans plus tard. D'autres encore, ne s'étant manifestés qu'après la clôture de

l'enquête, faisant l'objet d'une autre procédure qui pourrait, à son tour, arriver dans les prochains mois devant ce même tribunal.

Reste que pour cette escroquerie qui a concerné une centaine de victimes, le représentant du ministère public requiert un an de prison assorti d'un mandat d'arrêt à l'encontre du prévenu ainsi qu'une interdiction définitive d'exercer toute activité commerciale ou in-

dustrielle et une fermeture du site internet pour une durée de cinq ans. Des réquisitions qui prennent en compte l'infraction de travail dissimulé qui était également reprochée à l'Échirollois en effet prévenu d'avoir dissimulé une grande partie de son chiffre d'affaires.

Le tribunal correctionnel a mis sa décision en délibéré. Le jugement sera connu le 11 mars.

Benoît BOUY

**ÉCHIROLLES** | Deux ans de prison ferme requis à l'encontre d'un homme de 30 ans qui nie les faits

## Dix ans après sa condamnation pour viols, il est prévenu d'agression sexuelle

Il avait 20 ans quand une cour d'assises et un tribunal pour enfants statuant en matière criminelle l'ont condamné pour des faits de viols. C'était il y a dix ans. Il avait reconnu avoir violé les enfants du nouveau compagnon de sa mère alors qu'il avait entre 15 et 16 ans. Il avait parlé de ce rapport à la sexualité complexe. De ce père qui l'avait mis entre les mains d'une prostituée à l'âge de 13 ans après un match

de foot pour un rite de passage d'un autre âge. Une anecdote qu'il a livrée, à la barre du tribunal correctionnel de Grenoble lundi. D'une voix calme et monocorde, l'homme de 30 ans a en revanche contesté les accusations qui l'avaient amené jusqu'à la barre.

En mai 2016, une jeune fille de 12 ans avait confié à sa tante avoir, deux mois auparavant, été agressée sexuellement par l'ami qu'elle héber-

geait alors à son domicile d'Échirolles. Elle avait expliqué qu'un jour, alors que cet homme gardait la jeune fille et son petit frère, il l'aurait caressée alors qu'il regardait « un film de dinosaure » avant de lui imposer une fellation.

### « Une furieuse ressemblance »

« On a bien regardé "Jurassic Park" ce jour-là », a confirmé le prévenu. « Mais je n'ai jamais fait

ça », poursuit-il. La présidente du tribunal note tout de même « une furieuse ressemblance » avec les faits qui lui ont valu de la prison avec sursis quand il était mineur.

« Pourquoi aurait-elle dit cela alors que personne n'avait connaissance de vos antécédents ? », a demandé M<sup>e</sup> Thierry Gauthier au prévenu. « C'est la question que je me pose... », a répondu le jeune homme à l'avocat

de la jeune fille pour qui les ressemblances entre les deux affaires, bien que distantes d'une dizaine d'années, ne laissent pas de place au doute.

Une analyse partagée par le représentant du ministère public qui a requis deux années d'emprisonnement à l'encontre du prévenu qui n'avait pas d'avocat.

L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu le 28 mars.

B.B.

**JUSTICE** | Le prévenu, qui reconnaît des problèmes d'alcool récurrents, était ivre au moment des faits

## Un an de prison ferme pour s'être rebellé et avoir agressé des gendarmes

« Je regrette mes gestes et mon comportement. Je tiens à m'excuser encore une fois auprès des gendarmes », déclare Reda Bouraghda, 37 ans et 18 condamnations sur son casier judiciaire. Ce lundi, il comparait devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour violences et insultes envers quatre gendarmes de la brigade d'Eybens. Le 11 janvier, une bagarre avait éclaté entre lui et ses parents au domicile desquels il se

trouvait. Reda Bouraghda, fortement alcoolisé ce jour-là, avoue à la barre avoir englouti une bouteille de vodka avant de se rendre chez ses parents, lesquels ont la garde de l'un de ses fils. C'est précisément l'éducation dispensée à ce dernier, qui serait à l'origine de la querelle familiale, laquelle a dégénéré au point de nécessiter l'intervention des gendarmes. L'homme indique alors que son père se serait mis à le frapper car

il sentait l'alcool. Il rajoute qu'il était pourtant abstiné depuis deux mois et qu'il aurait replongé il y a quelques jours.

### Un homme "brisé" selon son avocat

Il se serait rebellé avant d'insulter puis de donner un coup de tête à l'un des quatre gendarmes venus l'interpeller. Arrivé à la brigade, il aurait refusé de se soumettre au dépistage d'alcoolémie et se serait mis à cracher sur

les militaires. « Face à de multiples infractions en récidive et une rechute alcoolique flagrante, cette affaire a un côté pathétique », souligne le procureur qui requiert alors deux ans de prison dont six mois avec sursis mise à l'épreuve, assortis d'une obligation de soin et d'un maintien en détention.

Pour sa défense, M<sup>e</sup> Arnaud Adeline met en avant que son client reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés et que

c'est « un homme brisé dont les précédentes détentions ont été néfastes et que seul un véritable suivi psychologique » lui permettrait de se reconstruire.

Le tribunal l'a finalement condamné à deux ans de prison dont un an avec sursis mise à l'épreuve, assortis d'une obligation de soin, de travailler et d'indemniser les victimes. Son maintien en détention a également été acté.

Camille TYROU